

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

- Vu le Code de l'Éducation ;*
Vu le décret n°2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts de France et de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France ;
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France –INSA Hauts-de-France;

Arrête

- Article 1** Monsieur Mustapha RATLI est nommé responsable des formations licence de l'INSA Hauts-de-France.
Il exerce sa mission sous l'autorité de Monsieur Philippe CHAMPAGNE, Directeur des formations.
- Article 2** Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Mustapha RATLI reçoit délégation de signature pour prendre les actes administratifs suivants :
- l'élaboration des emplois du temps conformément aux diplômes habilités ;
 - les décisions relatives à l'organisation des examens selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées ;
 - les attestations provisoires de réussite aux diplômes ;
 - les attestations de fin d'études ;
 - les relevés de notes des usagers ;
 - les attestations de stage des étudiants ;
 - les certificats d'assiduité et de présence des étudiants ;
 - les conventions de stage et de projet des étudiants de formation initiale ;
 - les conventions de stage et de projet des étudiants de formation continue ;
 - les déclarations d'accident du travail des étudiants ;
 - les propositions faites au Directeur de nomination des membres des jurys des formations habilitées de l'INSA Hauts-de-France ;
 - les propositions faites au Président de l'UPHF de nomination des membres des jurys des autres formations.
- Article 3** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers dans les locaux de l'INSA Hauts-de-France et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 4** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que la fin de fonctions du Directeur de l'INSA Hauts-de-France, autorité délégante, ou du responsable, autorité délégataire.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} septembre
2020

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France,

Armel de la BOURDONNAYE

